



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 août 2019

VILLE D'EMBRUN

(Application de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Affiché en Mairie le 20 AOUT 2019

Le Maire
Chantal EYMEOUD



L'an deux mille dix-neuf, le 20 août à 11h30, Le Conseil Municipal de la commune d'EMBRUN, légalement convoqué le 12 août 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Manutention sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, le Maire,

Présents : Madame Chantal EYMEOUD, Messieurs Marc AUDIER, Laurent RIORDA, Mireille SERRES, Monsieur Gerard MARCELLIN, Mesdames Jehanne MARROU, Chantal FRANCOIS, Messieurs André DIDIER, Christian COULOUMY, Madame Colette GARCIN, Messieurs Bernard FANTI, Marc VIOSSAT, Franck BERNARD-BRUNEL, Mesdames Chantal ESMIEU, Sophie BARNEOUD.

Représentés :

Madame Danièle BENOIT-CRESPIN donne pouvoir à Madame Jehanne MARROU,
Madame Anne-Marie LE DISEZ donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD,
Monsieur Serge TERRAZ donne pouvoir à Madame Chantal FRANCOIS,
Monsieur Christian GUENEAU donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER,
Monsieur François LONGEPIERRE donne pouvoir à Monsieur Bernard FANTI
Monsieur Christophe COZZA donne pouvoir à Monsieur Gérard MARCELLIN,
Madame Elodie MAIRE-DELAPLAGNE donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY,
Madame Wiebke SILVE donne pouvoir à Monsieur Laurent RIORDA,
Madame Fanny COLONNA donne pouvoir à Madame Mireille SERRES.

Le quorum est atteint et l'assemblée peut normalement délibérer

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur André DIDIER est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2019.

Le procès-verbal est approuvé sans changement.

Rapport n° 2019-97R : Marché transport de personnes

La délibération est adoptée à l'unanimité de la façon suivante :

« Madame le Maire expose :

- Que le marché de transport scolaire et celui de la desserte des équipements sportifs sont arrivés à échéance en fin d'année scolaire 2018 /2019 et doivent être relancés pour l'année scolaire 2019 /2020
- Que le marché concernant la navette urbaine électrique doit être lancé pour l'année 2019/2020 du mois de septembre 2019 au mois d'août 2020.

Une consultation à procédure adaptée pour un marché à bons de commande a été lancée selon les articles L. 2123-1, R.2123-1 1°, L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande publique. Une publicité a été faite sur le BOAMP du 25/07/19 au 19/08/19 (n° 19-115194), les documents de la consultation téléchargeables sur la plateforme AWS marchés publics.info.

Au terme de la consultation, 1 entreprise a répondu.

La Commission MAPA réunie le 20 août 2019 à 8h30 pour le choix de l'entreprise propose d'attribuer le marché à :

Pour le lot n° 1 transport scolaire : EMBRUN BUS - ZA Entraigues II – 05200 EMBRUN, pour les tarifs suivants :

Montant maxi / an : 70 000.00 € HT

Circuits Les Vignes + Le plan d'eau / saint surnin

- Car de 50 places 57.03 € HT soit 62.73 € TTC
- Car de 30 places 53.73 € HT soit 59.10 € TTC
- Car de 22 places 41.54 € HT soit 45.69 € TTC
-

Regroupement des deux circuits Les Vignes / Plan d'Eau / Saint Surnin

- Car de 50 places 67.48 € HT soit 74.23 € TTC
- Car de 30 places 63.57 € HT soit 69.93 € TTC
- Car de 22 places 48.36 € HT soit 53.20 € TTC

Circuit Caléryère / les Clots / les Vignes 4 et 5

- Car de 22 places 59.18 € HT soit 65.10 € TTC
- Car de 30 places 73.43 € HT soit 80.77 € TTC
- Ou un car de 22 places avec double rotation toujours pour un montant de 73.43 € HT soit 80.77 € TTC

Circuit Chalvet / Chardouires

- Car de 22 places 61.37 € HT soit 67.51 € TTC
- Car de 30 places 75.62 € HT soit 83.18 € TTC
- Ou un car de 22 places avec double rotation toujours pour un montant de 75.62 € HT soit 83.18 € TTC

Pour le lot n° 2 : Desserte des équipements sportifs : EMBRUN BUS – ZA Entraigues II – 05200 EMBRUN pour les tarifs suivants :

Montant maxi / an : 10 000.00 € HT

Les prix par trajet sont les suivants :

Car de 50 places	60.17 € HT soit 66.19 € TTC
Car de 35/45 places	53.92 € HT soit 59.31 € TTC
Car de 22 places	41.37 € HT soit 45.51 € TTC

Pour le lot ° 3 : Navette urbaine électrique EMBRUN BUS – ZA Entraigues – 05200 EMBRUN pour son offre avec variante

Montant maxi / an : 135 000.00 € HT

Circuit Embrun ville / différents quartiers / Plan d'eau

- Car de 50 places hybride électrique / diesel à 650 € HT / jour soit 671 € TTC / jour
- Véhicule électrique minimum 7 places à 422 € HT / jour soit 464.20 € TTC / jour

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché pour les 3 lots avec EMBRUN BUS – ZA Entraigues II – 05200 EMBRUN

Madame le Maire entendue,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise si dessus désignée selon les tarifs ci-dessus, pour une durée de un an à savoir :
 - ✓ Transport scolaire et desserte des équipements sportifs pour l'année scolaire 2019 / 2020,
 - ✓ Navette urbaine électrique : du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.
- Dit que les dépenses sont inscrites au budget 2019 pour le premier trimestre 2019 /2020 et qu'elles seront prévues au budget 2020 pour le deuxième et troisième trimestre ainsi que pour la navette urbaine électrique. »

Madame le Maire dit qu'elle a des retours très positifs suite à la mise en place de la nouvelle navette estivale. Celle-ci rencontre un franc succès et elle a même refusé plusieurs fois du monde. Les navettes inter-quartiers des mercredis et samedis matin ont été maintenues afin de permettre aux embrunais de fréquenter les marchés. Madame le Maire souhaite à l'avenir qu'une navette de 15 à 22 places soit utilisée mais ce n'est pas possible pour l'instant car ce genre de véhicule, équipés de ceintures de sécurité, n'existe pas et la commune n'a pas reçu la dérogation lui permettant d'utiliser ce type de véhicule sans ceinture. Cette dérogation est accordée aux communes de plus de 10 000 habitants qui organisent des transports urbains. Une demande de dérogation a été demandée auprès de la Préfecture mais en attendant nous sommes obligés d'utiliser un car de 50 places indispensable en juillet – août mais qui ne peut pas desservir tous les secteurs de la ville. Nous prévoyons une poursuite de ce service, après l'été avec des véhicules électriques de 7 places qui nous permettront de mieux répondre aux besoins des embrunais. Nous passerons à un bus de 15 à 22 places dès que nous en aurons l'autorisation. Le transport urbain est un service complexe à organiser et encore plus compliqué lorsqu'il s'agit de le coupler avec les transports scolaires. Nous expliquerons cela aux embrunais dans des publications qui détailleront ce service une fois qu'il sera arrêté. Il est prévu que ces transports fonctionnent 6 jours sur 7 et desservent les quartiers d'Embrun vers le centre-ville y compris le secteur du Plan d'Eau et du Centre Nautique. Pour le moment c'est ce système que nous avons retenu mais rien n'est exclu y compris un système de régie ; d'ailleurs, le secteur privé s'est aligné sur les prix d'un service en régie pour répondre à cet appel d'offres. C'est un beau service que nous rendons à la population et aux touristes. A l'avenir nous avons intégré quelques besoins d'aménagements qui sont apparus à cet été. Nous avons constaté que de nombreux jeunes utilisent ce service qui est aussi pratique pour les parents qui ne sont plus tenus de faire des allers-retours pour mener leurs enfants vers les différents secteurs attractifs de la ville. Madame le Maire indique que la plupart des points d'arrêts sont équipés de bancs fabriqués par les services techniques et qu'à l'avenir nous seront attentifs aussi pour protéger les voyageurs du soleil.

Madame le Maire évoque ensuite les travaux du parking de la gendarmerie en annonçant que les fouilles archéologiques sont programmées dans la 1^{ère} semaine d'octobre ; elles devraient durer une semaine et le rapport relatant le compte-rendu de ces fouilles devraient être communiqué quelques semaines plus tard. Les travaux pour réaliser ce parking pourront ensuite débiter et ils devront comprendre une partie absorbante pour l'eau en complément de l'enrobé initialement prévu. Ce parking devrait offrir 110 places nouvelles de stationnement.

Madame le Maire annonce qu'en raison des travaux liés aux fouilles archéologiques et la fin des travaux liés au réseau chaleur bois, la circulation et le stationnement aux abords de l'Archevêché seront impossibles et interdits pendant 3 semaines. Les travaux relatifs au réaménagement de l'Archevêché devraient démarrer dans les premières semaines de l'année 2020. L'équipe municipale travaille sur un nouveau plan de circulation et de stationnement dans tout ce secteur de la cathédrale. Des réunions de quartiers seront organisées pour informer les habitants sur les aménagements à venir et un gros effort sur la signalétique sera fait dans tout ce secteur.

La séance est levée à 12h10